SOMMAIRE
du business plan

1

LE PROJET

- Genèse
- Présentation synthétique
- L'ambition
- Le concept
- Localisation

N'hésitez pas à ajouter des photos pour appuyer votre projet

2

PRÉSENTATION DU.DES PORTEUR.S DE PROJET

- Parcours professionnel et formations
- Compétences clés en lien avec le projet
- Motivation (pourquoi ce projet)

3

DESCRIPTION DU PROJET

- Que proposez-vous ? (produit, service, concept)
- À qui s'adresse l'offre ? (clientèle cible, besoins identifiés)
- En quoi le projet se différencie-t-il ? (positionnement, innovation, valeur ajoutée)
- Chronologie du projet
- Avancement du projet : ce qui est déjà fait / ce qu'il reste à faire

4

ÉTUDE MARCHÉ

- Données clés sur le marché (taille, tendances, contexte)
- Concurrents directs/indirects
- Forces et faiblesses du marché local
- Opportunités repérées

5

STRATÉGIE COMMERCIALE

- Canaux de distribution
- Politique de prix
- Communication prévue (lancement, fidélisation)
- Objectifs à 6, 12, 24 mois

SARL ICC DÉVELOPPEMENT, au capital social de 14.300 € | Siège social : 12 allée du Rouergue 31770 Colomiers | Code NAF 6492Z | N° TVA FR 63805215738 | RCS TOULOUSE N° 805 215 738 | Franchiseur ICC FINANCE | Agissant en tant que courtier IOBSP et mandataire IAS | Enregistré à l'ORIAS sous le N°150 006 49 (www.orias.fr) et adhérent à l'AFIB | Supervisé par l'ACPR (www.acpr.banque-france.fr) | RC PRO MS AMLIN N°AMRCP200200 | Représenté par Mr Hugo CARIAT et Mr Sylvain GOMEZ en qualité de gérant - associé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix (10) jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

SOMMAIRE la suite

6

MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

- Besoins en matériel / local / équipements
- Recrutement prévu ? Statut de l'entrepreneur (TNS, salarié, associé, etc.)
- Besoins logistiques ou techniques particuliers
- Choix des fournisseurs (qui, pourquoi ...)
- Horaires et planning des équipes

7

CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE

- Statut choisi (micro, SASU, SARL, etc.) et raisons
- Répartition du capital (le cas échéant)
- Régime fiscal et social retenu

8

ANALYSE FINANCIÈRE ET PRÉVISIONNEL

- Prévisions de chiffre d'affaire
- Chiffres concrets / Carnets (panier moyen, nombre de ventes / actes / couverts) / Les tarifs
- Prévision de masse salariale
- Les investissements / le financement des investissements

9

TRAVAUX ET PARTENAIRES

- Nos artisans
- Les différents espaces
- Le cahier des charges

SARL ICC DÉVELOPPEMENT, au capital social de 14.300 € | Siège social : 12 allée du Rouergue 31770 Colomiers | Code NAF 6492Z | N° TVA FR 63805215738 | RCS TOULOUSE N° 805 215 738 | Franchiseur ICC FINANCE | Agissant en tant que courtier IOBSP et mandataire IAS | Enregistré à l'ORIAS sous le N°150 006 49 (www.orias.fr) et adhérent à l'AFIB | Supervisé par l'ACPR (www.acpr.banque-france.fr) | RC PRO MS AMLIN N°AMRCP200200 | Représenté par Mr Hugo CARIAT et Mr Sylvain GOMEZ en qualité de gérant - associé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix (10) jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.